

Délégation L2122-22
du Code Général
des Collectivités Territoriales

Compte rendu
des décisions

Notifiée le : 17.01.2023

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2023-002

Objet : PONT LENE - MISSION CONTROLE TECHNIQUE - ALPES CONTROLES

Nous, Maire de Servian,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,
Considérant la nécessité d'une mission de contrôle technique pour la rénovation du pont de la Lène,
Considérant l'offre de Alpes contrôles,

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'offre de l'entreprise Alpes Contrôle sise 7 rue Albert Deport - Immeuble le Villon - 34500 BEZIERS

Article 2 : que le montant de la mission s'élève à 3 410.00 €.H.T. soit 4 092.00 €.T.T.C.

Article 3 : Que ce montant sera inscrit au BP 2023 opération 533.

Servian, le 16/01/2023
Christophe THOMAS
Maire



Notifiée le : 17.01.2023

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2023-003

Objet : PONT LENE - MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (CSPS) - LM COORDINATION

Nous, Maire de Servian,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,
Considérant la nécessité d'une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour la rénovation du pont de la Lène,
Considérant l'offre de LM Coordination,

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'offre de l'entreprise LM Coordination sise 17 avenue de Saint Just - 34370 CREISSAN

Article 2 : que le montant de la mission s'élève à 2 532.50 €.H.T. soit 3 039.00 €.T.T.C.

Article 3 : Que ce montant sera inscrit au BP 2023 opération 533.

Servian, le 16/01/2023
Christophe THOMAS
Maire



Notifiée le : 17.01.2023

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2023-004

Objet: PONT LENE - MISSION RECHERCHE AMIANTE ET DES HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) DANS LES ENROBES - APAVE

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité d'une mission de recherche amiante et HAP dans les enrobés pour la rénovation du pont de la Lène,

Considérant l'offre de APAVE,

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'offre de l'entreprise APAVE sise 310 rue de la Sariette - Zone Ecoparc - 34130 SAINT AUNES

Article 2 : que le montant de la mission s'élève à 1 410.00 €.H.T. soit 1 692.00 €.T.T.C.

Article 3 : que ce montant sera inscrit au BP 2023 opération 533.

Servian, le 16/01/2023

Christophe THOMAS

Maire



Notifiée le : 19.01.2023

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2023-005

Objet : PONT THONGUE - MISSION CONTROLE TECHNIQUE - ALPES CONTROLES

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité d'une mission de contrôle technique pour la rénovation du pont de la Lène,

Considérant la consultation réalisée,

Considérant l'offre de Alpes contrôles,

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'offre de l'entreprise Alpes Contrôle sise 7 rue Albert Deport - Immeuble le Villon - 34500 BEZIERS

Article 2 : que le montant de la mission s'élève à 3 410.00 €.H.T. soit 4 092.00 €.T.T.C.

Article 3 : Que ce montant sera inscrit au BP 2023 opération 532.

Servian, le 17/01/2023
Christophe THOMAS
Maire



Notifiée le : 19.01.2023

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2023-006

Objet : PONT THONGUE - MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (CSPS) - LM COORDINATION

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité d'une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour la rénovation du pont de la Lène,

Considérant la consultation réalisée,

Considérant l'offre de LM Coordination,

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'offre de l'entreprise LM Coordination sise 17 avenue de Saint Just - 34370 CREISSAN

Article 2 : que le montant de la mission s'élève à 2 422.50 €.H.T. soit 2 907.00 €.T.T.C.

Article 3 : Que ce montant sera inscrit au BP 2023 opération 532.

Servian, le 17/01/2023
Christophe THOMAS
Maire



DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2023-007

Objet : PONT LENE - MISSION RECHERCHE DE POLLUANTS - ILS

Nous, Maire de Servian,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,
Considérant la nécessité d'une mission de recherche de polluants pour la rénovation du pont de la Lène,
Considérant l'offre de ILS,

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'offre de l'entreprise ILS sise ZA PRE MILLION - 268 Chemin des Champs Elysées - 38660 LA TERRASSE

Article 2 : que le montant de la mission s'élève à 1 700.00 €.H.T. soit 2 040.00 €.T.T.C.

Article 3 : que ce montant sera inscrit au BP 2023 opération 533.

Servian, le 24/01/2023
Christophe THOMAS
Maire



Notifiée le : 07.02.2023

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2023-008

Objet : REHABILITATION PONT DE LA LENE - SEDOA -MISSION MAITRISE D'OEUVRE

Nous, Maire de Servian,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,
Considérant le marché de maîtrise d'œuvre passé avec SEDOA pour la réhabilitation du Pont de la Lène passé selon l'article R.2122-1,
Considérant la nécessité de compléter cette mission par la rédaction du cahier des charges et du suivi,

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise SEDOA sise 20 Impasse de Courpouyan - 34990 JUVIGNAC.

Article 2 : que le montant de cet avenant s'élève à 2 500.00 € HT, soit 3 000.00 € TTC.

Article 3 : que ce montant sera inscrit au B.P. 2023 opération 533.

Servian, 02/02/2023
Christophe THOMAS
Maire



Notifiée le : 07.02.2023

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2023-009

Objet : AMENAGEMENT RD39 AVENUE ALIGNAN DU VENT ET RUE PIERRE PUGET - LOT 1 - VOIRIES RESEAUX HUMIDES - EIFFAGE
Annule et remplace DC2022-039

Nous, Maire de Servian,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,
Considérant l'avis d'appel à concurrence du 08/07/2022 publié au BOAMP et MIDIMEDIA,
Considérant l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour le lot 1,

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'offre de l'entreprise EIFFAGE sise 28 avenue de Pézenas - 34630 SAINT-THIBERY

Article 2 : que le montant du lot 1 s'élève à :

Tranche Ferme : 285 122.05 € HT, soit 342 146.46 € TTC.
Tranche Optionnelle : 179 278.15 € H.T. soit 215 133.78 € T.T.C.
Prestations supplémentaires éventuelles PSE1 : 9 817.50 € H.T. soit 11 781.00 € T.T.C.

Soit un total de 474 217.70 € H.T. soit 569 061,24 € T.T.C.

Article 3 : que ce montant sera inscrit au B.P. 2023 opération 514.

Servian, 06/02/2023
Christophe THOMAS
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

RD39 Avenue d'Alignan du Vent - Rue Pierre Pujet
Lot n° 1 - VRD

Cadre réservé à l'acheteur
CONTRAT N°

NOTIFIE LE / /

Place du marché
34290 SERVIAN
Tél : 0467392960



SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots	3
2 - Identification de l'acheteur	4
3 - Identification du co-contractant	4
4 - Dispositions générales	5
4.1 - Objet	5
4.2 - Mode de passation	5
4.3 - Forme de contrat	5
5 - Prix	6
6 - Durée et Délais d'exécution	7
7 - Paiement	7
8 - Avance	8
9 - Nomenclature(s)	8
10 - Signature	9
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS	12

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Voirie Réseaux Humides
02	Réseaux secs
03	Espaces Verts

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur :

Représentant de l'organisme acheteur : Commune de Servian

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Maître d'oeuvre : Bureau Etudes Infrastructures

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M. GLOUBOKII Vincent
Agissant en qualité de Directeur d'Agence

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel ¹

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD... sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale EIFFAGE ROUTE GRAND SUD - Ets Ouest Languedoc Roussillon

Adresse 28 AVENUE DE PEZENAS 34630 SAINT THIBERY

Courriel ² fabienne.gosselin@eiffage.com - vincent.gloubokii@eiffage.com

Numéro de téléphone 04.67.21.21.21

Numéro de SIRET 39876221100363

Code APE 4211Z

Numéro de TVA intracommunautaire FR01 398 762 211

Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de

(1) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(2) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Courriel ¹
Numéro de téléphone
Numéro de SIRET
Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement ², sur la base de l'offre du groupement,
à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
RD39 Avenue d'Alignan du Vent - Rue Pierre Pujet

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 3 lots.

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

Chaque lot fera l'objet d'un marché à tranches optionnelles conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique. Pour chaque lot, les prestations sont divisées comme suit :

Lot(s)	Tranche(s) optionnelle(s)
01	1 Rue Pierre Pujet
02	1 Rue Pierre Pujet
03	1 Rue Pierre Pujet

(1) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. L'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter est :

pour la solution de base ¹ :

Pour le lot n°01 - Voirie Réseaux Humides

Tranche(s)	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	TTC en toutes lettres
TF : RD39 Avenue d'Alignan du Vent	285 122,05	57 024,41	342 146,46	TROIS CENT QUARANTE-DEUX MILLE CENT QUARANTE-SIX EUROS ET QUARANTE-SIX DEUX CENT QUINZE MILLE CENT TRENTE-TROIS EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS
TO001 : Rue Pierre Pujet	179 278,15	35 855,63	215 133,78	
Total	464 400,20	92 880,04	557 280,24	CINQ CENT CINQUANTE-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS EUROS ET VINGT-QUATRE CENTS

Pour le lot n°02 - Réseaux secs

Tranche(s)	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	TTC en toutes lettres
TF : RD39 Avenue d'Alignan du Vent				
TO001 : Rue Pierre Pujet				
Total				

Pour le lot n°03 - Espaces Verts

Tranche(s)	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	TTC en toutes lettres
TF : RD39 Avenue d'Alignan du Vent				
TO001 : Rue Pierre Pujet				
Total				

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

pour la variante proposée numéro : ²

Montant HT : Euros
 TVA (taux de%) : Euros
 Montant TTC : Euros
 Soit en toutes lettres :

pour les prestations supplémentaires éventuelles

Lot(s)	Code	Libelle	Description	Montant HT	Montant TTC
01	PSE1	PSE 1	Bordures RD	9 817,50	11 781,00

(1) Le montant est estimatif car le marché est à prix unitaires

(2) Pavé à répéter et à remplir par le candidat pour chaque variante proposée

6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution de chacune des tranches doit être proposé(e) par le candidat :

Pour le lot n°01 - Voirie Réseaux Humides -

Tranche(s)	Délai proposé	Date prév. de début
TF : RD39 Avenue d'Alignan du Vent	3 Mois	26/09/2022
TO001 : Rue Pierre Pujet	2 Mois	26/01/2023

Pour le lot n°02 - Réseaux secs -

Tranche(s)	Délai proposé	Date prév. de début
TF : RD39 Avenue d'Alignan du Vent	26/09/2022
TO001 : Rue Pierre Pujet	26/01/2023

Pour le lot n°03 - Espaces Verts -

Tranche(s)	Délai proposé	Date prév. de début
TF : RD39 Avenue d'Alignan du Vent	26/09/2022
TO001 : Rue Pierre Pujet	26/01/2023

Le délai d'exécution ne devra toutefois pas dépasser :

Lot	Tranche(s)	Délai maximum
01	TF : RD39 Avenue d'Alignan du Vent	4 mois
01	TO001 : Rue Pierre Pujet	3 mois
02	TF : RD39 Avenue d'Alignan du Vent	4 mois
02	TO001 : Rue Pierre Pujet	3 mois
03	TF : RD39 Avenue d'Alignan du Vent	4 mois
03	TO001 : Rue Pierre Pujet	3 mois

Le délai d'exécution débutera à compter de la date fixée dans le CCAP.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de : EIFFAGE ROUTE GRAND SUD

pour les prestations suivantes : Lot 1 : VRD

Domiciliation : BNP PARIBAS IDF OUEST ENTREP

Code banque : 30004 Code guichet : 02558 N° de compte : 00010191105 Clé RIB : 17

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023



ID : 034-213403009-20230206-DC2023_009-AU

IBAN : FR76 3000 4025 5800 0101 9110 517
BIC : BNPAFRPPXXX

- Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : ____ Code guichet : ____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____
IBAN :
BIC :

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ' :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
 les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

9 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45233120-6	Travaux de construction de routes
02	45316100-6	Installation d'appareils d'éclairage extérieur
03	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

(1) Date et signature originales



10 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A SAINT THIBERY
 Le .. 09.09.2022 ..

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

EIFFAGE
 ROUTE
 EIFFAGE ROUTE GRAND SUD
 Ets Ouest Languedoc-Roussillon
 Vincent GLOBOKI
 Directeur d'Agence

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Pour le lot n°01 - Voirie Réseaux Humides

Offre	Tranche(s)	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	TTC en toutes lettres
<input type="checkbox"/>	TF : RD39 Avenue d'Alignan du Vent	285.122,05	57.024,41	342.146,46
<input type="checkbox"/>	TO001 : Rue Pierre Pujet	179.238,15	35.855,63	215.133,78
	Total	464.400,20	92.880,04	557.280,24

Pour le lot n°02 Réseaux secs

Offre	Tranche(s)	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	TTC en toutes lettres
<input type="checkbox"/>	TF : RD39 Avenue d'Alignan du Vent			
<input type="checkbox"/>	TO001 : Rue Pierre Pujet			
	Total			

Pour le lot n°03 - Espaces Verts

Offre	Tranche(s)	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	TTC en toutes lettres
<input type="checkbox"/>	TF : RD39 Avenue d'Alignan du Vent			
<input type="checkbox"/>	TO001 : Rue Pierre Pujet			

(1) Date et signature originales



	Total			
--	--------------	--	--	--

Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) retenue(s)

Lot(s)	Retenue	Code	Libelle	Montant HT	Montant TTC
01	<input type="checkbox"/>	PSE1	PSE 1	987,50	11781,00

Variante(s) acceptée(s) :

.....

.....

.....

La présente offre est acceptée

A **SERVIAN**

Le **06/02/2023**

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

.....

C. THOMAS, Maire



**CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE**

(1) Date et signature originales



NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A
Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.

N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

EIFFAGE ROUTE GRAND SUD

28 AVENUE DE PEZENAS

34630 ST THIBERY

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)	
RIB	30004	02558	00010191105	17	BNP PARIBAS LA DEF ENTREP	(02552)

IBAN FR76 3000 4025 5800 0101 9110 517 (6)

BIC : BNPAFRPPXXX (7)

(1) Code de BNP Paribas

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte

(6) International Bank Account Number

(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(5) Agence BNP Paribas

(7) Bank Identifier Code

VP 0070 - 06/2002

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.

N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

EIFFAGE ROUTE GRAND SUD

28 AVENUE DE PEZENAS

34630 ST THIBERY

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)	
RIB	30004	02558	00010191105	17	BNP PARIBAS LA DEF ENTREP	(02552)

IBAN FR76 3000 4025 5800 0101 9110 517 (6)

BIC : BNPAFRPPXXX (7)

(1) Code de BNP Paribas

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte

(6) International Bank Account Number

(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(5) Agence BNP Paribas

(7) Bank Identifier Code

VP 0070 - 06/2002

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.

N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

EIFFAGE ROUTE GRAND SUD

28 AVENUE DE PEZENAS

34630 ST THIBERY

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)	
RIB	30004	02558	00010191105	17	BNP PARIBAS LA DEF ENTREP	(02552)

IBAN FR76 3000 4025 5800 0101 9110 517 (6)

BIC : BNPAFRPPXXX (7)

(1) Code de BNP Paribas

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte

(6) International Bank Account Number

(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(5) Agence BNP Paribas

(7) Bank Identifier Code

VP 0070 - 06/2002

**DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS**

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2023-010

**Objet : Défense d'un contentieux BERENGUER
ANNULE ET REMPLACE DC 2023-001**

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la déclaration d'appel n°22/04815 du 29 novembre 2022 enregistrée à la cour d'appel de Montpellier par laquelle Monsieur BERENGUER Olivier, Jean-Marc, demande l'annulation de l'ordonnance de référé rendue par le Tribunal Judiciaire de Béziers en date du 13 septembre 2022 sous le numéro RG 22/00444, relative à la liquidation de son astreinte.

DECIDE

Article 1 : De défendre dans l'instance précitée, enregistrée à la cour d'appel de Montpellier sous le n° n°22/04815.

Article 2 : De confier au cabinet Territoires Avocats, Avocats au Barreau de MONTPELLIER, la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée.

Servian, le 06/02/2023

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».